

Ville de Courbevoie

(coordonnateur du groupement de commande composé de La Ville de Courbevoie et la Société Publique Locale « Centre Événementiel et Culturel »)

ACCORD-CADRE DE SERVICES

**LUTTE CONTRE LES NUISIBLES
ET MISSIONS DE SALUBRITÉ**

Règlement de Consultation (RC)

Marché passé en Appel d'offres ouvert
(en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R.
2161-5 du Code de la commande publique).

**Date et heure limites de remise des offres :
16 / 11 / 2026 à 12h00**

Consultation n°	2026076
-----------------	---------

SOMMAIRE

Article 1 - Acheteur	3
Article 2 - Objet de la consultation	3
2-1-Objet du contrat	3
2-2-Procédure de passation.....	4
2-3-Forme du contrat	4
Article 3 - Dispositions générales	4
3-1-Décomposition du contrat.....	4
3-1-1-Allotissement et structure de la consultation	4
3-1-2-Tranches	4
3-1-3-Phases	5
3-2-Durée du contrat.....	5
3-4-Modalités de financement et de paiement.....	5
3-5-Forme juridique de l'attributaire	5
3-6-Délai de validité des propositions	5
3-7-Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (options).....	6
3-7-1-Variantes.....	6
3-7-2-Prestations supplémentaires éventuelles (options).....	6
Article 4 - Dossier de consultation	6
4-1-Contenu du dossier de consultation	6
4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique	6
4-3-Renseignements administratifs	6
4-4-Modification de détail au dossier de consultation.....	7
Article 5 - Présentation des propositions.....	7
5-1-Documents à produire	7
5-1-1-Justificatifs candidature	7
5-1-2-Contenu de l'offre	9
5-1-3-Remise des échantillons.....	10
5-1-4-Présentation d'un sous-traitant au stade de l'offre	11
5-2-Langue de rédaction des propositions	11
5-3-Unité monétaire	11
5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis	11
Article 6 – Visite obligatoire des lieux (lot n°1 uniquement)	12
Article 7 - Jugement des propositions	13
7-1-Critères de sélection des candidatures	13
7-2-Critères de jugement des offres	13
7-3-Offres anormalement basses	14
7-4-Négociation.....	15
Article 8 - Renseignements complémentaires, voies et délais de recours.....	15

Article 1 - Acheteur

La Ville de Courbevoie a lancé un groupement de commandes, en vue d'associer la Société Publique Locale « Centre Evènementiel et Culturel » (SPL CEC) à la passation et l'exécution de plusieurs marchés.

Une convention de groupement de commandes a été signée entre les parties en application de l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ladite convention de groupement de commandes a désigné la Ville de Courbevoie en tant que coordonnateur du groupement chargé de passer et d'exécuter les marchés publics entrant dans les thématiques suivantes :

- Contrôles techniques, vérifications périodiques et maintenances des équipements ;
- Vérifications et traitements sanitaires des équipements ;
- Travaux d'entretien, réparations et travaux neufs (Tous corps d'état).

Le présent accord-cadre porte sur le thème n°2 « *Vérifications et traitements sanitaires des équipements* » faisant l'objet du groupement de commandes.

Le pouvoir adjudicateur : Ville de Courbevoie en tant que coordonnateur du groupement de commandes avec la Société Publique Locale « Centre Evènementiel et Culturel ».

Mairie de Courbevoie
Hôtel de Ville
92401 COURBEVOIE cedex

Téléphone : 01.71.05.71.00
Site internet : <http://www.ville-courbevoie.fr>

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du contrat

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Prestations de lutte contre les nuisibles (rongeurs, arthropodes et animaux dits nuisibles) et missions de salubrité

Conformément à l'article L.1111-5 du Code de la Commande publique, il s'agit d'un accord-cadre de services.

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

Lot	Code CPV	Libellé CPV
1 et 2	90923000-3	Services de dératisation (code principal)
	90922000-6	Services de lutte contre les parasites (code complémentaire)
3	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
	90921000-9	Services de désinfection et de désinfestation

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP).

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par Appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

2-3-Forme du contrat

Pour chaque lot, la forme retenue pour l'exécution du contrat est un accord-cadre mono-attributaire conclu :

- à prix unitaires sur la base du bordereau des prix unitaires (BPU) pour les lots 2 et 3
- à prix unitaires sur la base du bordereau des prix unitaires (BPU) et à prix forfaitaire (DPGF) pour le lot 1.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du contrat

3-1-1-Allotissement et structure de la consultation

Le présent marché fait l'objet d'une décomposition en lots comme suit :

- **Lot 1 : Prestations de lutte contre les nuisibles (rongeurs, arthropodes et animaux dits nuisibles)**
- **Lot 2 : Traitement raticide par chasse animale (furets et chiens)**
- **Lot 3 : Missions de désinfection de locaux, débarras et nettoyage**

Une entreprise peut répondre pour un ou l'ensemble des lots. Chaque lot donne lieu à un marché distinct.

Pour l'ensemble des lots et en application des articles R 2162-2 alinéa 2 et R 2162-4 2° du Code de la commande publique, la présente consultation donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes, sans montant annuel minimum et avec les montants maximums indiqués dans les tableaux ci-dessous, pour la partie unitaire.

Les prestations du lot 1 sont traitées à prix mixtes :

- Les prestations de prévention sont traitées à prix forfaitaire sur la base d'une Décomposition Globale du Prix Forfaitaire (DPGF)
- Les prestations d'intervention sont traitées à prix unitaires et sont susceptibles de varier selon les montants annuels maximums suivants :

Lot	Montant maximum annuel	Montant maximum annuel par membre du groupement
1 – Prestations de lutte contre les nuisibles (rongeurs, arthropodes et animaux dits nuisibles)	26 000 € HT	23 000 € HT pour la Ville
		3 000 € HT pour la SPL CEC

Les prestations des lots 2 et 3 sont traitées à prix unitaires et sont susceptibles de varier selon les montants annuels maximums suivants :

Lots	Montant maximum annuel	Montant maximum annuel par membre du groupement
2 – Traitement raticide par chasse animale (furets et chiens)	35 000 € HT	35 000 € HT pour la Ville

3 – Missions de désinfection de locaux, débarras et nettoyage	14 000 € HT	11 000 € HT pour la Ville
		3 000 € HT pour la SPL CEC

Conformément à l'article R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la commande publique, les prestations traitées prix unitaire à réaliser seront définies au fur et à mesure des besoins au moyen de bons de commandes.

3-1-2-Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3-1-3-Phases

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

3-2-Durée du contrat

Le présent marché prend effet à compter du **8 janvier 2027** ou, à défaut et passé cette date, à compter de sa date de notification au titulaire pour une durée d'un an reconductible tacitement 3 fois pour la même durée, sans pouvoir dépasser la durée totale de 4 ans.

Le titulaire de l'accord-cadre ne peut refuser la reconduction conformément à l'article R 2112-4 du Code de la commande publique. En cas de non-reconduction de l'accord-cadre, le titulaire en sera informé par lettre recommandée avec accusé de réception ou par mail deux mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre.

La durée de validité de l'accord-cadre est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis. Après expiration de l'accord-cadre ou sa réalisation, les deux parties demeurent liées du fait des prestations ou des règlements qui resteraient à effectuer.

Aucune résiliation, par le titulaire, en cours d'exécution, n'est admise.

Les délais d'exécution sont précisés dans les documents contractuels.

3-4-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Autofinancement sur le budget municipal de Courbevoie et sur celui de la SPL pour leurs équipements respectifs.

3-5-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R 2142-22 du Code de la commande publique.

La composition du groupement ainsi que son mandataire devront être présentés lors de la remise des candidatures.

La recevabilité de la candidature sera analysée pour chaque entreprise. L'appréciation des capacités financières, professionnelles et techniques sera globale.

3-6-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-7-Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (options)

3-7-1-Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3-7-2-Prestations supplémentaires éventuelles (options)

Il n'est pas prévu de prestations supplémentaires éventuelles.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- ◆ Le présent Règlement de Consultation (RC) et son annexe sur la dématérialisation ;
 - ◆ L'Acte d'Engagement (AE) pour chacun des lots et ses éventuelles annexes :
 - La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) pour le lot n°1
 - Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) propre à chacun des lots
 - ◆ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun aux trois lots ;
 - ◆ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) commun aux trois lots et ses annexes :
 - Annexe 1 : Liste des sites
 - Annexe 2 : Certification « *Prosane* »
- Les Détails Quantitatifs Estimatifs (DQE) de chacun des lots, non contractuels ;
- ◆ Le Cadre de Réponse Technique (CRT) pour chacun des lots, auquel les candidats doivent répondre ;
 - ◆ Les formulaires DC1, DC2 et DC4.

Le candidat est réputé avoir pris connaissance de l'ensemble des documents mentionnés ci-dessus. Il est rappelé que l'ensemble des pièces du Dossier de Consultation des Entreprises forme un tout non dissociable ; les pièces se complètent et s'enrichissent. L'ordonnancement de la liste des pièces ne donne pas de priorité. La priorisation des pièces est nécessaire uniquement en cas de contradiction.

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément aux articles R 2132-1 et R 2132-2 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

<http://www.ville-courbevoie.fr/vivre-a-courbevoie/economie/marches-publics.htm>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. Bien que non obligatoire, cette inscription est vivement recommandée de manière à faciliter la communication d'informations complémentaires

4-3-Renseignements administratifs

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **6 jours calendaires** avant la date limite de remise des offres, une demande exclusivement écrite par le biais de la plateforme de dématérialisation accessible depuis :

<http://www.ville-courbevoie.fr/vivre-a-courbevoie/economie/marches-publics.htm>

Une réponse sera, alors, adressée en temps utile à tous les candidats ayant été destinataires du dossier.

En cliquant sur l'icône  « correspondre avec l'acheteur ».

Une réponse sera, alors, adressée en temps utile à tous les candidats ayant été destinataires du dossier. **Toute demande de renseignement adressée autrement que par écrit aux coordonnées indiquées ci-dessus ne sera pas prise en considération.**

4-4-Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

La date limite de remise des offres pourra être prolongée selon la nature de ces modifications, prolongation qui sera laissée à la libre appréciation du pouvoir adjudicateur.

Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Conformément au Code de la commande publique, la signature des pièces constitutives de l'offre n'est plus aujourd'hui requise qu'au stade de l'attribution du marché.

Par anticipation, les candidats sont invités à remettre les pièces constitutives de l'offre déjà signées. Les signatures doivent émaner d'une personne ayant la capacité d'engager le candidat et être certifiées électroniquement.

Dans le cas où les pièces contractuelles du marché ne seraient pas signées lors de la remise des plis, le candidat s'engage à maintenir son offre jusqu'au choix de l'attributaire et à signer l'accord-cadre s'il est retenu.

L'absence d'une ou plusieurs pièces constitutives de l'offre peut rendre l'ensemble de l'offre irrégulières au sens de l'article L 2152-2 du Code de la commande publique.

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces énumérées ci-dessous.

Toutefois, au niveau de la candidature, le candidat peut fournir le document « DUME » ou document unique de marché européen comme mentionné à l'article R 2143-4 du Code de la commande publique en lieu et place des formulaires DC1 et DC2, qu'il trouvera à l'adresse suivante :

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/>

5-1-1-Justificatifs candidature

Le dossier de candidature qui doit être remis par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Document	Descriptif
CANDIDATURE	
<i>Le candidat peut fournir le document « DUME » ou document unique de marché européen comme mentionné à l'article R. 2143-4 du Code de la commande publique en lieu et place des formulaires DC1 et DC2, qu'il trouvera à l'adresse suivante :</i> http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32016R0007&from=FR	
Situation juridique	
Pouvoirs	<i>Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat (ces documents ne sont nécessaires que si le signataire des documents ne figure pas sur le</i>

Document	Descriptif
	<i>formulaire Kbis de l'entreprise).</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Redressement judiciaire	<i>En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Kbis	<i>Un justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce, le cas échéant (Kbis de moins de 3 mois).</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Références	<i>La liste des principales prestations exécutées au cours des trois dernières années, indiquant l'objet précis, la structure du groupement (s'il y a lieu), le montant, la date et le destinataire public ou privé.</i>
Qualification professionnelle	
CERTIBIOCIDÉ	La qualification professionnelle suivante ou équivalent pour les lots n°1 et 2 : CERTIBIOCIDÉ

En cas de candidature groupée, le formulaire DC1 (ou équivalent) doit être rempli pour le groupement et chaque membre de ce dernier le signe. Tandis que le formulaire DC2 est produit par chaque membre du groupement. De plus, il est annexé au formulaire DC2, les éléments demandés par le pouvoir adjudicateur dans l'avis d'appel public à la concurrence et ci-dessus.

Si le formulaire DC1 n'est pas fourni, le candidat remet également les attestations suivantes :

- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée attestant que le candidat a satisfait à ses obligations en matière fiscale et sociale ;
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée que le candidat n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée que le candidat n'est pas exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée que le candidat n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- Une déclaration relative au respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail.

Les formulaires peuvent être téléchargés à cette adresse :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

Il est indispensable de compléter toutes les rubriques.

Par anticipation les candidats joignent :

Document	Descriptif
ATTRIBUTION	
Attestation fiscale	La dernière attestation (datant de moins de 6 mois) de régularité fiscale exigible et attestant la souscription des déclarations et le paiement des impôts et taxes dus au Trésor public
Attestation vigilance	Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois
Assurances	Une attestation d'assurance « responsabilité civile professionnelle » en cours de validité
RIB	Relevé d'identité bancaire tel(s) que renseigné(s) à l'Acte d'engagement

5-1-2-Contenu de l'offre

Le dossier d'offre qui doit être remis par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Document	Descriptif	Lot
OFFRE		
Conformément au Code de la commande publique, la signature des pièces constitutives de l'offre n'est plus aujourd'hui requise qu'au stade de l'attribution du marché. Par anticipation, les candidats sont invités à remettre les pièces constitutives de l'offre déjà signées électroniquement, le scan n'étant pas valable) par une personne habilitée à engager l'entreprise. Les signatures doivent émaner d'une personne ayant la capacité d'engager le candidat et être certifiées électroniquement.		
AE	L' acte d'engagement (AE) complété, daté et signé par le représentant habilité au sein de la société candidate, pour chaque lot auquel ils répondent.	Tous
DPGF	La décomposition du Prix Global et Forfaitaire (complétée dans son intégralité, annexée à l'Acte d'Engagement). A remettre au format Excel et PDF impérativement Tout poste non rempli ou rempli de manière erronée pourra conduire au rejet de l'offre	Lot 1
BPU-DQE	Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et le Détail des Quantités Estimatives (DQE), du lot concerné complété dans son intégralité, annexé à l'Acte d'Engagement. Le DQE contient des formules automatiques. A remettre au format Excel et PDF impérativement Tout poste du BPU non rempli ou rempli de manière erronée pourra conduire au rejet de l'offre.	Tous
CRT	Le Cadre de Réponse Technique (CRT) et ses annexes identifiées à la dernière page, complété dans son intégralité, daté et signé, pour chaque lot auquel les candidats répondent, permettant d'apprécier la valeur technique de leur offre. Les candidats doivent impérativement renseigner le(s) cadre(s) de réponse technique (un par lot). Les candidats n'ayant pas remis ce document pourront voir leur offre considérée par le Pouvoir Adjudicateur comme une offre irrégulière et donc irrecevable.	Tous

Document	Descriptif	Lot
Fiches de données de sécurité des produits	Les fiches de données de sécurité des produits utilisés pour l'exécution des prestations du lot n°1	Lot 1
Livrables	Un classeur de suivi pour les sites faisant l'objet du plan de surveillance (article 3.2.1 du CCTP) impérativement en support physique . Ce document comprendra un plan d'implantation type pour les appâts rongeurs et insectes dans un bâtiment, les fiches de données de sécurité des produits utilisés, un exemple de document de suivi ainsi que tout document supplémentaire que le candidat jugera utile.	Lot 1
	Un bon d'intervention pour les interventions curatives de lutte contre les rongeurs (article 3.1.1 du CCTP) et pour les interventions curatives de lutte contre les insectes et les arthropodes (article 3.1.2 du CCTP), à remettre au format dématérialisé de préférence	
	Un modèle de compte-rendu de campagne type pour les bâtiments/parcs et jardins faisant l'objet de campagnes tous les deux mois, à remettre au format dématérialisé de préférence.	
	Un rapport d'intervention , à remettre au format dématérialisé.	Lot 2 et 3
Planning	Un planning d'intervention pour les campagnes préventives sur une année	Lot 1

Dans le cas où les pièces contractuelles du marché ne seraient pas signées lors de la remise des plis, le candidat s'engage à maintenir son offre jusqu'au choix de l'attributaire et à signer l'accord-cadre s'il est retenu.

L'absence d'une ou plusieurs pièces constitutives de l'offre peut rendre l'ensemble de l'offre irrégulière au sens de l'article L 2152-2 du Code de la commande publique.

Conformément à l'article R 2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire de l'accord-cadre qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Par ailleurs, et conformément à l'article R 2143-14 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur prévoit que les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui lui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

5-1-3-Remise du livrable en support physique du lot 1

Pour la remise du classeur de suivi du lot n°1, celui-ci doit être transmis à l'adresse suivante :

« LIVRABLE SUR SUPPORT PHYSIQUE - Affaire n°2026076 – Prestations de lutte contre les nuisibles et missions de salubrité – NE PAS OUVRIR »

Le livrable doit être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

Centre administratif « *Les Pléiades* »
Service Commande Publique – 3^{ème} étage bureau 313
11ter, rue de l'Hôtel de Ville
92401 COURBEVOIE cedex
(de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00)

ou être envoyés par la poste, à l'adresse mentionnée ci-dessous, par pli recommandé avec avis de réception postal :

Mairie de Courbevoie
Service Commande Publique (3^{ème} étage, bureau 313)
Hôtel de Ville
92401 COURBEVOIE cedex

Le livrable qui parviendrait après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne sera pas ouvert.

5-1-4-Présentation d'un sous-traitant au stade de l'offre

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe de l'acte d'engagement prévue à cet effet :

1. Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
2. Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue aux articles R 2143-6 à R 2143-10 et R 2193-1 du Code de la commande publique.

Pour chaque sous-traitant présenté au cours de l'exécution du marché, le titulaire devra fournir, en sus du projet d'Acte Spécial (DC4) :

- La déclaration sur l'honneur qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics ;
- L'attestation sur l'honneur que l'entreprise qu'il représente ou toute personne ayant agi sous son couvert n'ont fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.349-9, L.324-10, L.341-6, L.349-10, L.125-1 et L.125-3 du Code du Travail ;

5-2-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-3-Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis

Conformément aux dispositions de l'article R. 2132-7 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur impose la transmission des offres des candidats retenus par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.info/accueil.htm>

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1365 et 1368 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

La signature, le cas échéant, est au format XAdES, CAdES, PAdES.

Copie de sauvegarde :

Conformément à l'article R 2132-11 du Code de la commande publique, les candidats ont la possibilité de remettre une copie de sauvegarde, des documents transmis par voie électronique, sur support papier ou sur support physique électronique.

En application de l'arrêté du 14 avril 2023 (annexe n°6 au Code de la commande publique) fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, il est précisé que la copie de sauvegarde doit être remise dans les délais impartis et dans un pli comportant la mention suivante :

« COPIE DE SAUVEGARDE – AFFAIRE N°2026076 – LUTTE CONTRE LES NUISIBLES ET MISSIONS DE SALUBRITE – LOT N° – NE PAS OUVRIR »

La copie de sauvegarde doit être remise à l'adresse suivante :

Centre administratif « *Les Pléiades* »
Service Commande Publique – 3ème étage bureau 320
11ter, rue de l'Hôtel de Ville
92401 COURBEVOIE cedex
(de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00)

Ou être envoyée par la poste, à l'adresse mentionnée ci-dessous, par pli recommandé avec avis de réception postal :

Mairie de Courbevoie
Service Commande Publique
Hôtel de Ville
92401 COURBEVOIE cedex

Les dossiers et les copies de sauvegarde qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne seront pas ouverts.

En cas de difficulté pour déposer une offre dématérialisée, le candidat prendra directement contact avec la hotline www.marches-publics.info (téléphone : 04 80 04 12 60).

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.
- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur.

Article 6 – Visite obligatoire des lieux (lot n°1 uniquement)

Dans le cadre du lot n°1 de la présente consultation, une visite obligatoire de la cuisine centrale de Courbevoie (43ter rue de Colombes) et de l'épicerie solidaire (125 rue Armand Silvestre) sera organisée.

Tout candidat au lot n°1 n'ayant pas effectué la visite, pourra voir son offre éliminée.

Les visites peuvent avoir lieu au plus tard jusqu'à 5 jours ouvrés précédant la date limite de remise des offres. Aucune visite ne sera acceptée après ce délai.

Les candidats devront prendre rendez-vous auprès de :

Monsieur Adel TABTI a.tabti@ville-courbevoie.fr Tél : 01.71.05.76.24 En priorité	OU	Madame Julie CATUDAL j.catudal@ville-courbevoie.fr Tél : 01.71.05.76.19 A défaut
---	----	---

Les modalités d'organisation de la visite vous seront précisées à ce moment.

A cette occasion, **il ne sera répondu à aucune question des candidats**, qui sont, en revanche, invités à les poser par écrit sur la plateforme de dématérialisation (AWS) dans les conditions définies au sein de la rubrique « *Renseignements administratifs* » du présent règlement de la consultation.

Article 7 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du Code de la commande publique moyen des critères suivants :

7-1-Critères de sélection des candidatures

Les candidatures seront examinées au regard des garanties professionnelles, techniques et financières produites. Compte tenu de l'objet du marché, toutes les garanties requises au titre de la candidature seront appréciées à valeur égale.

7-2-Critères de jugement des offres

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants (notation en points) :

Critère	Support de notation	Notation
LOT 1 : PRESTATION DE LUTTE CONTRE LES NUISIBLES		
1. Valeur technique		45
- <u>Sous-critère n°1</u> : Méthodologie d'exécution des prestations d'interventions curatives hors campagne (lutte contre les rongeurs, insectes, arthropodes et autres animaux dits nuisibles)	Cadre de Réponse Technique (CRT)	15
- <u>Sous-critère n°2</u> : Méthodologie d'exécution pour les campagnes périodiques	CRT et planning	20
- <u>Sous-critère n°3</u> : Qualité des documents de suivi des prestations exécutées	CRT et livrables	10
2. Valeur environnementale		10
Performance environnementale des méthodes et produits utilisés pour la lutte contre les nuisibles	CRT	10
3. Délais		5
Délais d'intervention normal et d'urgence et cohérence des délais	Acte d'engagement & CRT	5
4. Prix HT		40
- <u>Sous-critère n°1</u> : Prix unitaires des produits au Bordereau des Prix Unitaires appréciés via le montant total HT du Détail Quantitatif et Estimatif	DQE & BPU	20
- <u>Sous-critère n°2</u> : Prix pour les interventions préventives	Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) & AE	20
Total		100

Critère	Support de notation	Notation
LOT 2 : TRAITEMENT RATICIDE PAR CHASSE AVEC FURETS ET CHIENS		
1. Valeur technique		50
Méthodologie d'exécution des prestations	CRT et planning	50
2. Valeur environnementale		10
Performance environnementale de la méthode de dératisation par chasse	CRT	10
3. Délais		5
Délais d'intervention normal et d'urgence et cohérence des délais	Acte d'engagement & CRT	5
4. Prix HT		35
Prix unitaires des produits au Bordereau des Prix Unitaires appréciés via le montant total HT du Détail Quantitatif et Estimatif	DQE & BPU	35
Total		100

Critère	Support de notation	Notation
LOT 3 : MISSIONS DE DESINFECTION DE LOCAUX, DEBARRAS ET NETTOYAGE		
1. Valeur technique		50
- <u>Sous-critère n°1</u> : Moyens humains et matériels affectés à la réalisation des prestations	Cadre de Réponse Technique (CRT)	20
- <u>Sous-critère n°2</u> : Méthodologie d'exécution des prestations		30
2. Valeur environnementale		10
Performance environnementale des produits, consommations et déchets liés aux prestations	CRT	10
3. Prix HT		40
Prix unitaires des produits au Bordereau des Prix Unitaires appréciés via le montant total HT du Détail Quantitatif et Estimatif	DQE BPU	40
Total		100

NOTE TECHNIQUE ELIMINATOIRE (Pour les lots n°1 et n°3) :

Tout soumissionnaire ayant une note technique égale ou inférieure à **28/55 (Lot 1)** ou **25/50 (Lot 3)**, verra son offre écartée et ne sera pas classée avec les autres soumissionnaires.

La valeur technique sera notée en fonction des critères et de la pondération indiqués dans le tableau ci-dessus.

Support de notation : les éléments indiqués dans la colonne support de notation ne sont qu'indicatifs, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'utiliser tous les éléments de l'offre du soumissionnaire pour sa notation.

Le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) est une méthode de notation qui consiste à évaluer le coût d'une commande fictive (mais représentative) en multipliant les prix unitaires du BPU fourni par les candidats par des quantités représentatives choisies par la Ville.

7-3-Offres anormalement basses

Conformément aux articles R 2152-3 à R 2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

7-4-Négociation

Conformément à l'article L.2124-2 du Code de la commande publique, les négociations sont interdites en procédure d'appel d'offres ouvert.

Article 8 -Voies et délais de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Cergy Pontoise
2/4 boulevard de l'Hautil - B.P. 30322, 95027 Cergy Pontoise Cedex
tél. : 01-30-17-34-00

Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Télécopieur : 01-30-17-34-59

Adresse internet : <http://www.cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé de la Médiation :

Comité consultatif interdépartemental de Versailles de règlement
amiable des litiges relatifs aux marchés publics
Préfecture de la région Île-de-France
Préfecture de Paris 5, rue Leblanc
75911 Paris cedex 15

Tél. : 01.82.52.42.67 ou 01.82.52.40.00

Fax : 01.82.52.42.95

Courriel : ccira@paris-idf.gouv.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Grefe du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise
2/4 boulevard de l'Hautil - B.P. 30322, 95027 Cergy Pontoise Cedex
tél. : 01-30-17-34-00

Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Télécopieur : 01-30-17-34-59

Adresse internet : <http://www.cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>